CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E194822** **VALABLE JUSQU'AU** **10/01/2028**

ÉDITÉ LE **16/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2022
Forme juridique : SARL
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 2022B00062

Siret : **909 131 104 00012**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 3821706-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 008527513912
Assurance Responsabilité Civile :
QBE 008527513912
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **PAC'ISOLAIR**

55 RUE MARAT
62210 AVION

Téléphone : 06 62 36 77 35 **Fax :**
Portable : 06 62 36 77 35

Site Internet : http://www.pacisolair.fr
E-mail : pacisolair@hotmail.com

Responsabilité légale :
AIT EL HADJ NOUREDDINE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/01/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	06/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	11/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/01/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	14/05/2025
o Isolation des combles perdus	11/01/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/11/2026 16:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.